

Fait à Paris, le 07 février 2026

**PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU JEUDI 06 FEVRIER 2026**

L'assemblée générale ordinaire a débuté à 09h45 sous la présidence de M. Gilles BARSACQ.

Les membres de l'AG Ordinaire ont été dûment convoqués au CISP PARIS sis, 6 Avenue Maurice Ravel – 75012 PARIS, dès le 19 janvier 2026, avec toutes les pièces jointes par mail.

Vérification du quorum (annexe 1) :

- 27 présents physiquement ;
- 02 pouvoirs reçus ;

Le quorum est atteint, la majorité qualifiée aux deux tiers est possible également.

Il est à noter que 6 personnes particulièrement qualifiées participent à l'AGO sans droit de vote.

Ordre du jour :

1. Discours d'ouverture par le Président (annexe 1) ;
2. Approbation du compte rendu de l'assemblée générale du 06 février 2025 (annexe 2) ;
3. Rapport moral et bilan d'activité des commissions présenté par Christian WAX, secrétaire général (annexe 3) ;
4. Rapport financier 2025 présenté par Jean-François SERGENT, trésorier (annexe 4) ;
 - a. Approbation des dons ;
 - b. Réaffectation de l'excédent ;
5. Fixation des cotisations 2026 (Annexe 5) ;
6. Election du vérificateur aux comptes pour 2026 (annexe 6) ;
7. Budget prévisionnel 2026 (annexe 7) ;
8. Calendriers des échéances et réunions à venir (annexe 8) ;
9. Discours de clôture par Gilles BARSACQ et intervention de Thiphaine PINAULT Directrice des Sapeurs-pompiers et des acteurs du secours.

Fin de l'assemblée générale ordinaire à 13h00

Secrétaire Général Adjoint du CNPC	Le Président du CNPC
Patrick CHAVADA	Gilles BARSACQ
	

Vérification du quorum

Présents : 27

M. BARSACQ	Président		M. GINDRE	BSPP
M. WAX	Secrétaire Général		M. JAMAIN	AFILOG
M.ANDRE Visio	ANPSP		M.LAFINEUR à 11h	FFESSM
M BERTRAND Visio	SFMC		M.LECOINTRE	UNOR
M. BUCCINO	UNASS		M.LHERMITTE	FFMNS
M. CHAVADA	ANIMS		M. MATHIEU	FFSPF
M. CHEVALIER	BdF		M.MICHEL	ICSI
M. COUSIN	FFMI		M.RISSETTO	CRF
Mme MARCHAL Visio	AGREPI		M.SCHWACHGTEN	SNPMNS
M. DES CILLEULS	UNPC		M. SERGENT	FNRASEC
M. DEHECQ	GNASPP		M. TERNATI	AMARIS
M.DUBOIS	CB		M. CUILLERE	SNSM
M.FOGELMAN Visio	GORSSA		M.VOISIN	FFSS
M.GALAND Visio	FNSPF			

2 Procurations et Pouvoirs :

M. LAVERGNE (ANPS) à M. CHAVADA (ANIMS)

M. DE FRANQUEVILLE (Ordre de Malte) à M. BARSACQ (Président)

Assistent à l'AGO sans droit de vote :

- Mme MARTIN WESTER, secrétaire générale ANIMS
- M. TURPIN – SNSM
- M. ALLIOT Thomas - UNOR

M. BOBIN	PPQ
M. HUBERT	PPQ
Mme JANOU	PPQ
M. PLEynet	PPQ
M. LOUVILLE	PPQ
M. PRIEUR	PPQ

Discours d'ouverture par le Président Gilles BARSACQ

Bonjour à toutes et à tous, chers amis,

Un premier mot pour vous remercier de votre présence nombreuse, à la fois dans la salle et grâce au lien de visioconférence, nous allons en faire un décompte plus précis, mais cela témoigne en tout cas de votre fidélité et de l'intérêt que vous continuez à marquer pour nos travaux.

Très concrètement, nous sommes actuellement 27 administrateurs présents, dont 5 en visio. Quelques-uns sont venus à deux, mais un seul droit de vote n'est autorisé. Enfin 25 structures adhérentes sont représentées à cette assemblée générale.

Le quorum est donc atteint, et nous pouvons ouvrir nos travaux conformément à nos statuts de 2024.

Nous pouvons compter également sur la présence de 6 PPQ et j'en profite pour saluer Joël Prieur qui est en visio.

Je souhaite que cette séance puisse être pédagogique et riche en informations, tout particulièrement pour nos membres qui ne siègent pas au CA et pour qui c'est l'occasion de partager notre activité, de prendre connaissance de nos travauxs'ils ne l'ont pas déjà fait, au fur et à mesure, sur notre site internet « le cnpc.fr » qui est régulièrement mis à jour.

Je salue les nouveaux administrateurs qui nous ont rejoints depuis notre précédente séance du 6 février 2025, je leur souhaite la bienvenue et je les invite à rapidement s'intégrer dans une des 5 commissions de travail.

Nous espérons être, enfin, si vous me permettez l'expression « en régime de croisière » grâce à l'application de nos nouveaux statuts qui nous évite une cascade de processus électoraux à chaque séance. Dégagés de ces contraintes, nous allons pouvoir, par exemple, inviter des autorités. Nous l'avons déjà pratiqué en CA avec la nouvelle équipe du BPAS. Ce sera aujourd'hui l'opportunité de recevoir, pour conclure cette réunion, la directrice des sapeurs-pompiers, Madame Tiphaine Pinault, accompagnée de son équipe ; le préfet Julien Marion étant retenu par la réunion des préfets à Beauvau, au même moment.

Un régime de croisière, certesmais en restant toujours actifs :

On vous le rappellera tout à l'heure,

- avec des CA réguliers et désormais sans problème de quorum,
- avec une trésorerie stabilisée et c'est l'occasion pour moi de remercier les partenaires pour leur don,
- avec des travaux de commissions, dont on vous rendra compte, qui collent à l'actualité ; enfin, une année qui nous a permis de renouer avec notre objectif d'organiser un colloque, ce qui a pu se faire en novembre sur la sécurité bâtiminaire.

Nous continuons à vous représenter dans toutes les instances et manifestations auxquelles le CNPC est convié et je constate qu'elles sont de plus en plus nombreuses et que notre avis peut être régulièrement recherché.

Je souhaitais m'excuser auprès des interlocuteurs qui nous ont adressés des courriers ces 8 derniers mois, l'ENSOSP rencontre de très grandes difficultés puisqu'ils sont dans un immeuble partagé avec de nombreuses administrations et des pertes de courriers sont déploréesnous venons malheureusement de récupérer nos courriers de juin à janvier. Cela ne durera pas compte tenu du déménagement des locaux prévus.

Je ne souhaite pas être plus long pour cette ouverture de nos travaux car je reprendrai la parole de façon plus détaillée pour accueillir, vers 11h30, la directrice et ses collaborateurs, avant de lui laisser la parole.

Je vous propose donc de dérouler notre ordre du jour, et de manière très classique, commencer par approuver le procès-verbal de notre assemblée générale du 6 février 2025.

Je laisserai ensuite la parole à notre secrétaire général, Christian Wax, pour son rapport moral et le résumé des travaux des commissions.

Je vous remercie pour votre attention.

Annexe 2

Compte rendu des procès-verbaux assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 06 février 2025

Adopté à l'unanimité.

Annexe 3

Rapport moral 2025 **présenté par Christian WAX, secrétaire général du CNPC**

Monsieur le Président du CNPC, Chers collègues,

Conformément à nos statuts d'association loi 1901, reconnue d'utilité publique, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport d'activité, du Conseil National de la Protection Civile (CNPC) pour l'année 2025.

Lors de l'année écoulée et depuis la dernière assemblée générale du 6 février 2025, 5 conseils d'administration se sont réunis (les 6 février - 23 avril - 25 juin -19 septembre et 17 décembre 2025). Le Bureau s'est par ailleurs réuni autant que nécessaire en visio-conférence.

En termes d'actualité, l'année 2025 aura été essentiellement marquée par les nombreuses concertations menées dans le cadre du Beauvau de la Sécurité civile auxquelles le CNPC a été associé et dont les résultats devraient éclairer le chemin en 2026, notamment au travers de textes législatifs.

Je ne reviendrai pas sur toutes les manifestations, réunions...où nous vous avons représenté, mais je voudrais souligner notre participation à la belle cérémonie organisée début décembre à l'Hôtel de Beauvau afin de marquer les 50 ans de la création de la DGSC, avec baptême d'un drapeau dédié où figurent notamment les AASC, au côté des autres acteurs de la SC, en présence des bénévoles de la Sécurité Civile.

Certains de nos membres ont été mis à l'honneur en 2025 :

Promotion au grade d'officier de l'ONM de Caroline CROSS, Présidente de la Croix Rouge,
Nomination au grade de chevalier ONM du commandant Jérémy Lavergne, Président de l'ANPS.
Nomination au grade de chevalier ONM de Jean-François SERGENT, Président de la FNRASEC,
Remise de la médaille de la sécurité intérieure, agrafe Or à Pierre JAMAIN,
Remise de la médaille de la Jeunesse et Sport, agrafe « engagement associatif » et de la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers à Karim TERNATI ;
Election de Patrick CHAVADA comme administrateur au C.A. de la Société française de médecine de catastrophe.

Belle reconnaissance pour l'engagement associatif !

Le travail des 5 commissions a été considérable.

Première Commission, Joël PRIEUR

Les travaux de la première commission sont structurés autour d'une feuille de route claire, articulant :
Clarification des statuts et des compétences respectives des AASC, des UDSP, des Réserves communales

Préparation d'un rendez-vous public majeur visant à faire émerger un cadre partagé de gouvernance du bénévolat de la sécurité civile au niveau départemental au Salon Secours Expo de Mars 2026

Deuxième Commission, Yves LOUVILLE

La 2^e commission, dite « commission », médicale », composée des meilleurs scientifiques des AASC et des représentants français à l'ILCOR, regroupe un collège des spécialistes qui se consultent à chaque changement des données scientifiques ou médicales afférentes au domaine du secourisme. Elle est fréquemment sollicitée pour faire évoluer le contenu des référentiels de formation (PSC1, PSE etc..). Elle supplée ainsi à la « pause » prolongée de l'Observatoire National du Secourisme.

Aucun changement majeur n'a été identifié cette année.

Troisième Commission, Pierre JAMAIN

Cette commission a principalement travaillé sur le colloque consacré aux risques incendie dans les bâtiments construits en matériaux combustibles, bois, matériaux durables, organisé par la FNSPF en partenariat avec le CNPC le 27 novembre 2025

Quatrième Commission, Patrick CHAVADA

La quatrième commission, pilotée par Patrick Chavada, a travaillé sur les dispositifs prévisionnels de secours (DPS), et plus particulièrement sur la définition de lots minimums, notamment pour la participation aux transports sanitaires.

Cinquième Commission, Jean-Bernard BOBIN

La cinquième commission a un rôle clé à jouer dans la réflexion stratégique, à la croisée de la défense civile, de la résilience nationale et de l'engagement citoyen.

Les mois à venir devront permettre :

- de clarifier la doctrine gouvernementale,
- de repositionner les associations comme acteurs centraux,
- de préparer des propositions concrètes pour 2026,
- et d'anticiper les exercices nationaux de grande ampleur (type Orion).

Le contexte actuel ouvre une fenêtre stratégique majeure. Les associations de sécurité civile disposent d'atouts importants, à condition de parler d'une voix claire, de structurer leurs données et de se positionner comme partenaires incontournables de la protection générale des populations

Par ailleurs évoquons plusieurs dossiers en cours :

info- Assos : Le Conseil a constaté l'extrême complexité du questionnaire actuel. Afin d'éviter une année 2025 sans donner exploitable, il est proposé de travailler sur un nombre restreint d'indicateurs prioritaires définis conjointement avec l'administration.

Sociologie du bénévolat : Le Conseil souhaite la relance d'une 2nde phase d'études sociologiques, afin de mieux comprendre les motivations, parcours et attentes des bénévoles et d'éclairer les décisions issues du beauvau.

RNDPS : Le Conseil rappelle la nécessité de préserver un équilibre entre exigences opérationnelles et capacité des associations, afin d'éviter toute exclusion ou inflation excessive des coûts.

Agréments et dérives constatées : Le Conseil a pris connaissance de plusieurs situations préoccupantes impliquant des réserves communales, des associations agréées ou des organismes de formation à finalité commerciale. ces pratiques sont jugées de nature à fragiliser l'architecture globale de la sécurité civile. La question de l'évolution des agréments départementaux est posée afin de renforcer la cohérence nationale et l'unité des associations.

Signature de la convention de partenariat entre le Conseil national de protection civile et HODOSIA.

Une convention visant à formaliser la relation entre le CNPC et HODOSIA a été signée lors du dernier conseil d'administration du 17 décembre 2025.

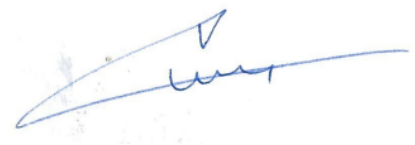
HODOSIA, organisme de formation, dispose d'un partenaire universitaire, l'université catholique d'Angers.

En lien avec ce partenaire elle organise une formation conduisant à un diplôme universitaire intitulé « coordinateur secouriste de sécurité civile ». Il s'agit notamment de valoriser les acquis en compétence des bénévoles de sécurité civile. Le financement de la formation peut s'appuyer sur le compte personnel de formation (CPF) et sur le compte d'engagement citoyen (CEC).

Le CNPC favorise la promotion de cette formation auprès de ses adhérents.

Je vous remercie

Christian WAX
Secrétaire général CNPC



Annexe 4

Rapport financier 2025 et affectation de résultat **présenté par Jean-François SERGENT, trésorier du CNPC**

Jean-François SERGENT, trésorier, présente le rapport financier avec le bilan comptable pour 2025. Quitus est donné pour la gestion 2025 par un vote à l'unanimité. Jean-François SERGENT présente ensuite le budget prévisionnel pour 2026, qui est voté et validé à l'unanimité.

Résultat de l'exercice 2025 :

Produits et « recettes »	14 159,15 €
Charges « dépenses »	13 110,75 €
Résultat de l'exercice 2025	+ 27 269,90 €

A - Produits et « recettes »

- 30 cotisations 2025 (instance) à 200 € soit 6 000 €
- 14 cotisations PPQ à 20 € soit 280 €
- Rappel cotisation 2024 ADP/APS soit 200 €
- Don du AGPM de 3000 €
- Don de l'ANIMS de 3 000 €
- Don de Gilles Barsacq de 20 €
- Remboursement sur l'avoir de 2024 : achat informatique de 22,69 €
- Intérêts bancaires de 1 636,46€

Soit un total produit et recettes de 14 159,15 €

Dont Charges « Dépenses »

TYPE DE CHARGES	MONTANT (En euros)
Assurances Risques spécifiques	255,34 €
Griffon maintenance internet – Abonnement OVH	353,98 €
Frais Bancaires	170,56 €
Frais de déplacements	2 933,42 €
Frais d'organisation (CA – AG...) repas	3 753,45€
Frais de participation à divers colloque	5 050,00€
Frais de publication	312,00 €
Frais de relation publique	282,00 €
TOTAL GENERAL:	<u>13 110,75 €</u>

Bilan comptable au 31 décembre 2025 :

ACTIF			PASSIF		
	N	N-1		N	N-1
Placements	70 000,00 €	76 057,73 €	Fonds associatifs	76 390,73€	69 193,65 €
Disponibilités	6 390,73€	921,06 €	Résultats		10 291,17 €
Equilibre des comptes					1 493,97 €
TOTAL ACTIF	76 390,73 €	76 978,79€	TOTAL PASSIF	76 390,73€	76 978,79 €

Disponibilité à ce jour :

- Compte courant banque LCL : 6 391 €.
 - Livret « A » Banque LCL : 70 000 €.
- Total de disponibilité au 1^{er} janvier 2026 : 76 391 €.**

Affectation de l'excédent 2025

L'exercice se clôture avec un excédent de 1 048,40€. Le trésorier propose que cet excédent soit reporté sur l'exercice suivant.

Affectation de l'excédent est adopté à l'unanimité.

Approbation des dons 2026

- ANIMS pour 3000 €
- AGPM pour 3000 €

Les dons sont adoptés à l'unanimité.

M. LHERMITTE (FFMNS) demande si un pourcentage des inscriptions reçues par HODOSIA fait l'objet d'un reversement au CNPC, suite à la signature de la convention pour le diplôme universitaire de coordinateur de sécurité civile intervenue fin 2025 ?

Le Président Gilles BARSACQ précise qu'aucun reversement n'ai fait.

M. HUBERT qui pilote le dossier, informe que ce n'est pas possible actuellement car les frais ne sont pas équilibrés sur les deux premières sessions, mais que ce sera envisageable une fois que ce DU aura trouvé son rythme de croisière.

Après ces présentations par Jean-François SERGENT, trésorier, le rapport financier 2025 est adopté à l'unanimité.

Annexe 5
Fixation des cotisations 2026

Le président propose de garder les mêmes tarifs qu'en 2025 soit :

- 200 € pour les structures
- 20 € pour les PPQ

Tarifs adoptés à l'unanimité.

Il est précisé qu'un appel à cotisation sera envoyé sous peu.

Annexe 6
Election d'un vérificateur aux comptes

M. Jen Bernard BOBIN est élu à l'unanimité vérificateur aux comptes à compter de l'exercice 2026.

Annexe 7
Présentation du budget prévisionnel 2026

CHARGES PREVISIONNELLES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
6064- Achats divers	200 €	Cotisations adherents +PPQ	6 800 €
6162- Primes assurance	300 €	Cotisations PPQ	300 €
6156 - Internet	400 €	Don TEGO	3 000 €
6278- Frais bancaires	200 €	Don ANIMS	3 000 €
6211- Frais de participation aux colloques	2 100 €		
6257 - Frais d'organisation (3 CA-1 AG- ...)	4 500 €		
6351- Frais de publication	2 200 €		
6251 Frais de déplacement	3 000 €		
6064 – Frais de secrétariat (timbres, fournitures...)	200 €		
<u>TOTAL GENERAL</u>	13 100 €		13 100€

Le budget prévisionnel 2026 est adopté à l'unanimité.

Annexe 8
Calendriers 2026 des conseils d'administration

- 27 mai 2026
- 07 octobre 2026
- 16 décembre 2026

Il est à noter que les conseils commencent à 09h30 et que les lieux seront définis ultérieurement.

Questions diverses

1. M. COUSIN (FFMI) se réjouit de la tenue du colloque de 2025 qui donne une visibilité au CNPC et souhaite une reconduction de ce type de manifestation. Il demande si la thématique 2026 est définie ?

M. BARSACQ précise que ce travail d'identification de sujet n'est pas encore fait. Il indique qu'il a participé à un colloque organisé par AGREPI et le CNPP qui pourrait être repris sur les constructions en bois et les batteries au lithium. Il est demandé à Mme MARCHAL d'AGREPI de contacter le CNPP pour voir si la reconduction est possible à une date de leur choix. Naturellement les thèmes que pourraient proposer la FFMI serait la bienvenue ;

2. M. SERGENT (FNRASEC) demande s'il n'est pas judicieux de créer une 6ème commission sur l'interopérabilité des réseaux en cas de crise majeure.

M. BARSACQ indique que l'idée est intéressante. La FNSPF et la CRF sont partantes pour participer à ces travaux.

---oOo---

11h00 : M. CUNLOT du bureau secourisme et M. SASSI du BPAS de la DGSCGC prennent place. Il est fait un cours exposé sur la réforme du BNSSA à venir.

---oOo---

11h30 : arrivée de Mme Thiphaine PINAULT Directrice des Sapeurs-Pompiers et des acteurs du secours et M. Eric CANDAS Sous-directeur des acteurs du secours.

Discours d'accueil
de la direction générale de la gestion des crises et de la sécurité civile.
par Gilles BARSACQ, Président du CNPC

Madame la Directrice des Sapeurs-pompiers, chère Tiphaine,
Chers amis, membres du CNPC, (j'ai déjà eu l'occasion de vous saluer en début de séance),

Je suis particulièrement heureux de ce moment partagé car c'est la première fois que nous avons un ordre du jour nous laissant un peu de liberté. En effet, nous étions contraints par nos anciens statuts qui prévoyaient une cascade d'élections chaque année ! Les nouveaux statuts de 2024 nous dégagent de ces rendez-vous pour 3 ans.

Très heureux puisque cela nous permet, enfin, de pouvoir inviter des personnalités pour échanger sur nos préoccupations. Quoi de plus naturel que d'inviter, en tout premier, la direction générale et je remercie la directrice des sapeurs-pompiers (petite taquinerie : peut-être un jour « DSP et des acteurs du secours » ?), Madame Tiphaine Pinault, de sa disponibilité et de sa présence aujourd'hui, je tenais à la saluer chaleureusement. Je sais les regrets du préfet Julien Marion retenu par la réunion des préfets à Beauvau autour du Ministre.

1) Le premier des 3 temps de mon intervention visera à rappeler rapidement ce qu'est le CNPC,
héritier des équipes de Défense passive puis de celles de protection civile après-guerre. Il a été créé en 1959 : nous sommes dans notre 66ème année et puisque la DGSC a eu la bonne idée de fêter ses 50 ans récemment, nous vous donnons rendez-vous pour fêter nos 70 ans en 2029 !

Reconnue rapidement ARUP, ses statuts se sont révélés inadaptés dès 2015. Cela a été le dossier urgent de la nouvelle équipe qui s'est investie depuis 2019. Il aura fallu pas moins de 5 ans pour aboutir d'abord à un consensus interne sur les propositions à formuler, puis pour les confronter ensuite aux prescriptions de la DLPAJ et du Conseil d'état ...tout cela s'est heureusement conclu en mars 2024. Être conformes aux attentes juridiques et préserver la reconnaissance d'utilité publique était un défi très symbolique pour nous.

De même, nous nous sommes attachés à professionnaliser nos documents budgétairesmême si notre budget est limité aux modestes 6200€ de cotisations récoltées par an !

Ce travail ne s'achève jamais car il nous faudra, à l'été 2026, trouver un nouveau siège social puisque les futurs locaux plus restreints de l'ENSOSP, quittant la rue Oudiné, ne semblent pas permettre de nous réserver un bureau.

Voilà, après 6 ans de mandat à la tête d'une équipe qui se renouvelle régulièrement, nous pouvons dire que nous avons stabilisé et conforté le CNPC qui compte désormais environ 39 structures membres, puisqu'une demi-douzaine nous ont rejoints ces dernières années, même si la FNPC a préféré, depuis, son autonomie. Tous nos membres révèlent une grande diversité de champs de compétences et de préoccupations que nous nous efforçons de prendre en compte , notamment à travers le large périmètre couvert par les travaux de nos 5 commissions , ce que j'appelle le cœur nucléaire du CNPC, ou par l'organisation d'un colloque , cette année en partenariat avec la FNSPF , qui a permis en novembre dernier de traiter les thèmes liés aux risque bâtimentaires (les constructions en bois , les parkings) ou industriels (le lithium, les méga entrepôts ...) rejoints par nos partenaires de la FFMI , de l'AGREPI et le monde des préventionnistes .

C'était pour moi l'occasion de rappeler la diversité des réflexions menées en notre sein, que l'actualité particulièrement visible du Beauvau de la sécurité civile ne doit pas masquer.

2) J'en viens ainsi au 2ème axe de mon propos : le Beauvau de la sécurité civile.

Oui ! Il a fortement mobilisé les nombreux acteurs ici présents. Mais il n'était pas possible que les préoccupations des 200 000 bénévoles ne soient pas entendues. Ces AASC ont prouvé qu'elles pouvaient apporter à la puissance publique plus de 31 000 000 d'heures de bénévoles lors de la COVID, soit 20 00 ETP, et pourtantpeu d'éléments concrets dans la loi Matras et dans le projet de loi Chenevard qui n'a pas encore prospéré...

Nos attentes sont raisonnables et dans l'intérêt collectif, je souhaite le rappeler, pour éviter l'effondrement du 3e pilier du système de sécurité civile à la française et préserver l'ensemble de ce modèle à 3 branches, atypique en Europe, auquel nous sommes attachés.

Cela veut dire concrètement :

-) réinventer un mode de financement pérenne, officialisé et consensuel, car celui mis en place en 2004 a été pillé par de nombreuses familles d'intervenants. Essayer de réaffirmer à nouveau un monopole sur les DPS qui a été largement battu en brèche, et régulièrement attaqué par le secteur privé médical, ne peut être une proposition crédible.

Alors, plusieurs pistes sont ouvertes : exonération de TVA sur les véhicules opérationnels des associations agréées, taxe sur les assurancesnous attendons des solutions durables et robustes.

-) c'est, deuxièmement, reconnaître réellement la place du bénévolat de sécurité civile : en leur autorisant les mêmes qualifications et les 12 gestes de secouristes déjà reconnus pour les pompiers ou les ambulanciers, par exemple. C'est aussi en les intégrant dans des dispositifs nationaux, zonaux et départementaux comme des partenaires à part entière, associés à la planification, à la gestion de crise, aux exercices (et pas seulement comme plastron !) Les reconnaître, c'est aussi leur éviter d'être fondus et délayés dans des dispositifs locaux, comme ceux qui fleurissent en ce moment, qui conduiraient à la perte de leur identité et de leur attractivité.

-) Troisièmement, c'est préserver la véritable spécificité des associations agréées :

Oui, on peut rapprocher, par consensus, tous les partenaires locaux pour une meilleure coopération et plus d'efficacité, mais il ne faut pas laisser les tentations de leaderships locaux se développer et chercher à promouvoir un mélange de tous les acteurs locaux, de toute nature, sous une seule tête. Le seul chef de file, c'est l'autorité préfectorale. De même, traiter sur le même pied une association agréée qui assure de lourds investissements et des plans de formation constante de ses bénévoles , qui accepte de souscrire loyalement aux missions A,B,C,D , y compris donc celles qui ne rapportent pas d'argent, comme toute autre association de formation qui , pour se donner bonne image , parfois souscrit à une mission D , ou comme n'importe quelle réserve communaleest à l'inverse de toute politique de véritable reconnaissance et fera imploser le modèle à moyen terme !

Mais cela veut dire, également, qu'il faut veiller, si vous me permettez l'expression, « à la pureté chimique de notre modèle de sécurité civile » : les tendances visant à mobiliser des structures non agréées pour des dispositifs locaux ne s'appelant plus DPS pour abaisser les coûts, ou les tendances au dumping que se livrent déjà les AASC. ou à glisser vers des statuts de « sapeurs-pompiers

volontaires et contractuels », salariés des UDSP, ou vers des bénévoles qui, se paupérisant, se voient offrir des formes d'avantages ou de salariat déguisées...

Tout cela sape insidieusement les fondamentaux de notre organisation nationale.

3) mais, et c'est le 3eme et dernier point de mon propos, le Beauvau de la sécurité civile ne doit pas occulter tout le travail de fond considérable qui est effectué, au quotidien, avec vos services, madame la directrice et les représentants des associations agréées. Je ne citerai que les principaux dossiers :

- la création d'indicateurs permettant d'avoir un tableau de bord « info associations », référence indispensable pour disposer de données partagées et incontestables, surtout dans le contexte des négociations du Beauvau,
- L'actualisation du RN DPS,
- la clarification nécessaire de la place des réserves communales et d'autres acteurs locaux, parfois à la représentativité auto-proclamés
- le rappel de l'importance de réunions régulières du Conseil départemental de sécurité civile et surtout ne pas se contenter de ce rappel mais demander un véritable pilotage des acteurs et des comptes rendus de la tenue effective de ces réunions,
- le questionnement de la pertinence des agréments départementaux, pour éviter certaines dérives comme celles rapportées récemment (cf. le 64...),
- le suivi du nombre de conventions entre les SDIS et les associations sur le transport de victimes, en vérifiant les conditions financières parfois imposées,
- le lancement d'une 2e phase de l'analyse sociologique sur le bénévolat, après celle menée avec Crisis Lab., dans un contexte de paupérisation croissante.

Vous voyez les sujets ne manquent pas et ma liste est loin d'être exhaustive....

Mais c'est l'occasion pour moi de saluer devant leur directrice les échanges fructueux, nombreux et agréables avec l'équipe de la sous-direction et du BPAS en place, je sais qu'ils sont mobilisés au quotidien sur tous nos dossiers. J'en profite pour saluer le tout nouveau sous-directeur à qui nous souhaitons la bienvenue. Quels progrès si l'on veut bien se souvenir qu'en 2019 une seule personne suivait nos dossiers...Je n'oublie pas que d'autres sous directions sont également partenaires.

Cette organisation actuelle me rend confiant et optimiste sur l'avancée concrète des dossiers d'actualité qui préoccupent les structures membres du CNPC.

J'en ai terminé et je laisse la parole avec beaucoup de plaisir à la directrice, madame Tiphaine Pinault, pour un discours que vous attendez tous, qui conclura cette assemblée, suivi peut-être d'un temps de questions-réponsess'il nous reste un petit créneau avant le buffet qui nous attend tous dans une salle voisine.

Je vous remercie pour votre attention. Chère Thiphaine, je te laisse la parole.

Conclusion :

- Propos en réponse de Mme la Directrice Tiphaine PINAULT.
- Questions réponses avec la salle.

13 h : Les échanges se sont poursuivis autour d'un déjeuner convivial.

FIN du procès-verbal de l'AGO du 6 février 2026